

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2738

28 novembre 2007

SOMMAIRE

Akmens S.à r.l.	131407	LeaseFin No 1 S.A.	131413
Anchor Holding S.A.	131378	Luxab S.A.	131424
Anchor Holding S.A.	131378	Milagro Holding S.A.	131387
Audition International S.A.	131416	PétroVan S.A.	131417
Audition Luxembourg S.à r.l.	131388	Premium Group Holding S.A.	131410
BBI Europe Holdings (Lux) S.à r.l.	131409	Presidential Real Estate Development Holdings	131418
BR Luxembourg S.à r.l.	131406	Prevo S.à r.l.	131413
BT Luxembourg Investment Holdings S.A.	131410	Remba S.à r.l.	131407
Cheficomin	131424	Resto - DPS Sàrl	131417
Clinique Vétérinaire du Cèdre	131403	Revilux S.A.	131408
Clorane Investments S.A.	131424	Safra I.P. Holding Co.	131409
Cored S.A.	131415	Safra I.P. Holding Co.	131409
Cybergun International S.A.	131421	Seafar SA	131416
Electro-Stemmann	131423	S.G.D.S. s.à r.l.	131417
European Oil Fields Services S.A.	131416	Sitmar Holding S.A.	131415
"Europe Commerce Refractory S.à.r.l."	131405	Starwood Capital UK S.à.r.l.	131387
Europe Commerce S.A.	131409	The Best Cup S.A.	131423
Euxine Sea Luxembourg S.à r.l.	131406	Toucanair S.A.	131423
Fenestratus S.A.	131419	Tradeka International S.à r.l.	131378
F.F.F. Management & Trust S.A.	131406	Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A.	131423
Finanz Investor Holding A.G.	131417	Unican Luxembourg S.A.	131387
FIN & CO S.A.	131418	Uninco S.A.	131422
First National Holding S.A.	131406	Vallée de l'Our S.à.r.l.	131405
Galler International SA	131387	Vetro Investment Holding S.A.	131415
Gienow Holdings International S.à r.l.	131395	Woofers S.A.	131405
Gienow Investments S.à r.l.	131388	Woofers S.A.	131405
Gillardin S.A.	131416	World Technology Systems S.A.	131386
Great American Stores A	131418	Xanthos S.A.	131395
Ishtar Holding S.à r.l.	131404		

Anchor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.123.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.
Pour ANCHOR HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007130076/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07406. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Anchor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.123.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.
Pour ANCHOR HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007130077/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07405. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Tradeka International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.999.

STATUTES

In the year two thousand and seven, the twenty-seventh of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, with registered office at 3rd Floor, Charles Bisson House, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA acting in its capacity as general the General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the Law of England and Wales, apart from WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP, a Jersey Law Limited Partnership:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI
WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP

The founders are here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» («the Company») which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is TRADEKA INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1 The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25,- (twenty five Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial

instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance in the United Kingdom than managers in attendance in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing in the United Kingdom cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the prorata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

Thereupon INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mr Regis Galiotto by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV to the 500 (five hundred) shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	No of shares	Nominal share capital (EUR)
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I	56	1,400.-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II	51	1,275.-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III	65	1,625.-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV	56	1,400.-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V	60	1,500.-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI	10	250.-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII	41	1,025.-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII	36	900.-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX	47	1,175.-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X	40	1,000.-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI	37	925.-

WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP	1	25.-
		500 12,500.-

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euros) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

Mr James Yates, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on the 22nd of June 1972 in Chelmsford, England

Mr Andrew Townend, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on the 31st of December 1971 in Mirfield, England

Mr Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 21st of December 1971 in Brussels, Belgium

Mr Manfred Schneider, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 3rd of April 1971 in Rocourt, Belgium

Mr Kristian Kempainen, with professional address at Birger Jarlgatan 4, 114 34 Stockholm, Sweden, born on the 29th of June 1974 in Helsinki, Finland

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

INDUSTRI KAPITAL 2000LIMITED, ayant son siège social au 3e étage, Charles Bisson House, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de «General Partner» des «Limited Partnerships» suivants, régis par le droit anglais, sauf pour Wavecrest Limited Partnership, régi par le droit de Jersey:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI

WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP

Fondateurs ici représentés par Monsieur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera TRADEKA INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants assistant du Royaume-Uni soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant au Royaume-Uni ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, prénommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Monsieur Régis Galiotto, en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV 500 (cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	N ° de parts	Capital souscrit (EUR)
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I	56	1.400,-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II	51	1.275,-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III	65	1.625,-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV	56	1.400,-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V	60	1.500,-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI	10	250,-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII	41	1.025,-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII	36	900,-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX	47	1.175,-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X	40	1.000,-
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI	37	925,-

WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP	1	25,-
	500	12.500,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant pour une durée indéterminée

Monsieur James Yates, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, Angleterre

Monsieur Andrew Townend, avec adresse professionnelle 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 31 décembre 1971 à Mirfield, Angleterre

Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique

Monsieur Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 3 avril 1971 à Rocourt, Belgique

Monsieur Kristian Kemppinen, avec adresse professionnelle au Birger Jarlsgatan 4, 114 34 Stockholm, Sweden, né le 29 juin 1974 à Helsinki, Finland

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, Relation: LAC/2007/28910. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007130994/211/440.

(070151565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

World Technology Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 102.148.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

WORLD TECHNOLOGY SYSTEMS S.A.

G. Cousin / M. Dijkerman

Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2007131139/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10019. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Starwood Capital UK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.517.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2006, déposés le 24 juillet 2007 au RCS sous le n° L070096121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130078/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08739. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Galler International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 48.665.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130079/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08914. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 59.401.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNICAN LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2007130152/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09244. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Milagro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 38.679.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILAGRO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130154/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09248. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Audition Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 29-31, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.894.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130080/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08915. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Gienow Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.018.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD, a company incorporated in the Cayman Islands registered with PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196995

The founder is here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - registered office - object - duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is GIENOW INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - shares

Art. 8. The Company's capital is set at CAD 25,000.- (twenty-five thousand Canadian dollars), represented by 2,500 (two thousand five hundred) shares of CAD 10.- (ten Canadian dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of

any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - payment

All the 2,500 (two hundred five thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of CAD 25,000.- (twenty-five thousand Canadian dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as A managers for an undetermined duration

Mr John Richard Black, born on November 2, 1963 in Waukesha - Winsconsin, with professional address at 855, Boylston Street, 11th Floor, Boston, Ma 02116

Mr Sami Mnaymneh, born on July 13, 1961 in Lebanon, with professional address at 25, St George Street, London, W1S1FS

2) Are appointed as B managers for an undetermined duration

Mr Manfred Schneider, born on April 3, 1971, in Rocourt, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD, une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 196995

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - objet - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera GIENOW INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à CAD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars canadiens), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales de CAD 10,- (dix dollars canadiens) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont

pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un manager A et d'un manager B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Dissolution - liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - libération

Les 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CAD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars canadiens) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant A pour une durée indéterminée

Monsieur John Richard Black, né le 2 novembre 1963 à Waukesha - Winsconsin, avec adresse professionnelle au 855, Boylston Street, 11th Floor, Boston, Ma 02116

Monsieur Sami Mnaymneh, né le 13 juillet 1961 à Lebanon, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS

2) Sont nommés gérant B pour une durée indéterminée

Monsieur Manfred Schneider, né le 3 avril 1971, in Rocourt, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Mr Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007. Relation: LAC/2007/32387. — Reçu 181,04 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131004/211/395.

(070151663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Xanthos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.044.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007130745/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10084. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Gienow Holdings International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.017.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD, a company incorporated in the Cayman Islands registered with PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196995

The founder is here represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - registered office - object - duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - shares

Art. 8. The Company's capital is set at CAD 25,000.- (twenty-five thousand Canadian dollars), represented by 2,500 (two thousand five hundred) shares of CAD 10.- (ten Canadian dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - payment

All the 2,500 (two hundred five thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of CAD 25,000.- (twenty-five thousand Canadian dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as A managers for an undetermined duration

Mr John Richard Black, born on November 2, 1963 in Waukesha - Winsconsin, with professional address at 855, Boylston Street, 11th Floor, Boston, Ma 02116

Mr Sami Mnymneh, born on July 13, 1961 in Lebanon, with professional address at 25, St George Street, London, W1S1FS

2) Are appointed as B managers for an undetermined duration

Mr Manfred Schneider, born on April 3, 1971, in Rocourt, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD, une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 196995

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - objet - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera GIENOW HOLDINGS INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre

toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à CAD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars canadiens), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales de CAD 10,- (dix dollars canadiens) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un manager A et d'un manager B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire».

Dissolution - liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - libération

Les 2,500 (deux mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par GIENOW WINDOWS & DOORS INTERMEDIARY HOLDINGS (CAYMAN), LTD prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CAD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars canadiens) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant A pour une durée indéterminée

Monsieur John Richard Black, né le 2 novembre 1963 à Waukesha - Winsconsin, avec adresse professionnelle au 855, Boylston Street, 11th Floor, Boston, Ma 02116

Monsieur Sami Mnaymneh, né le 13 juillet 1961 à Lebanon, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS

2) Sont nommés gérant B pour une durée indéterminée

Monsieur Manfred Schneider, né le 3 avril 1971, in Rocourt, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

M. Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007. Relation: LAC/2007/32386. — Reçu 181,01 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131005/211/395.

(070151661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Clinique Vétérinaire du Cèdre, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.011.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Steeve Carre, vétérinaire, demeurant à L-1941 Luxembourg, 341, route de Longwy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une clinique vétérinaire ainsi que la pratique de la médecine et de la chirurgie des animaux de compagnie.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement et indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CLINIQUE VETERINAIRE DU CEDRE.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ huit cent soixante-dix euros (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Steeve Carre, prédit.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Carre, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12758. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007131010/203/85.

(070151648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Ishtar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 octobre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007130172/239/12.

(070150359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Vallée de l'Our S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 5, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.735.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130736/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08442. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Woofers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.990.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007130742/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10078. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Woofers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.990.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007130743/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10080. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

"Europe Commerce Refractory S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 95.206.

Constituée par-devant M^e Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 8 août 2003, acte publié au Mémorial C n^o 977 du 23 septembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en date du 17 juillet 2006 par acte notarié par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, acte publié au Mémorial C n^o 1744 du 19 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Rousseau.

Référence de publication: 2007131150/4269/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00955. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Euxine Sea Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.085.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130157/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09399. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

BR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.133.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130161/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09402. - Reçu 622 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

F.F.F. Management & Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 42.411.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007131027/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09695. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

First National Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 48.315.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Suite à une erreur dans le bilan déposé le 23 juillet 2007 Référence: L070095436.05, ce bilan remplace le précédent bilan déposé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131148/780/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08973. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

**Akmens S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Remba S.à r.l.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 132.754.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) V LIMITED, a limited liability company under the laws of the Cayman Islands, with registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman Islands, Cayman Islands and registered under number 161921 with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, being the sole member of REMBA S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at Office Center Gëlle Klack, 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated by deed of notary M^e Joseph Elvinger, on 26th September 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»).

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

1. Change of the name of the Company to AKMENS S.à r.l. and amendment of article 1 of the Articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

« **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name AKMENS S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.»

The decision taken by the sole member is as follows:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company to AKMENS S.à r.l. and to consequently amend Article 1 of the Articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

« **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name AKMENS S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at 1,500.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huitième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire de BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) V LIMITED, une société anonyme créée et existante sous les lois des Iles Cayman, ayant son

siège social au C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et étant enregistrée sous le numéro 161921 auprès du Registre de Commerce des Iles Cayman, en tant qu'associé unique de REMBA S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Office Center Gëlle Klack, 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Joseph Elvinger du 26 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Le mandataire déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en AKMENS S.à r.l. et modification de l'article 1^{er} de statuts de la Société, qui se lira comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AKMENS S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.»

La résolution prise par l'associé unique est la suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en AKMENS S.à r.l. et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AKMENS S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à approximativement 1.500,- Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31693. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131018/211/85.

(070151495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Revilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 25.549.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007131029/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09697. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Europe Commerce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 72.339.

—
Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n^o 1018 du 31 décembre 1999, modifié par-devant le même notaire le 16 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 318 du 26 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Rousseau.

Référence de publication: 2007131152/4269/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00946. - Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

BBI Europe Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131153/8281/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00826. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Safra I.P. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.703.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAFRA I.P. HOLDING CO. SA

AMICORP LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007131154/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00235. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Safra I.P. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.703.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAFRA I.P. HOLDING CO. SA
AMICORP LUXEMBOURG S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2007131155/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00232. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Premium Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.664.

Le bilan établi au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour PREMIUM GROUP HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FORIG SC/FIDUFISC S.A.
Signature

Référence de publication: 2007131156/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02365. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070151327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

BT Luxembourg Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of October.

In the presence of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

The shareholders of BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.A., a «société anonyme» (public limited company), having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 92.175 (the «Company»), incorporated under the form of a société à responsabilité limitée (private limited company) by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 23, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 374 on April 5, 2003 and which articles have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on March 30, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1508, on July 20, 2007, were brought together to form an extraordinary general meeting.

The meeting of shareholders started at 14.30 p.m. and was presided by Mr Michel Bulach, lawyer, residing in Luxembourg. The chairman then designated as secretary, Mrs Fanny Borschette, private employee, residing in Diekirch. The meeting of shareholders then duly designated as scrutineer, Mrs Mevlüde - Aysun Tokbag, lawyer, residing in Perl (Germany).

The committee thus composed as above, then drew up the attendance list, which, having been signed by any shareholder present and any representative in proxy, as well as by the members of the committee and the undersigned notary, will be attached to the present minutes, together with any proxy.

The chairman then declared and requested the notary to acknowledge the following:

Following the attendance list, all shareholders representing the entire share capital of EUR 5,227,440.- (five million two hundred twenty-seven thousand four hundred forty euros) are duly present or validly represented at the present meeting and may as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda.

That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Decision that the board of directors of the Company can henceforth only deliberate and act validity if a quorum of at least four directors, which quorum shall in any case include three B Directors, is present or represented at the meeting,
2. Subsequent amendment of article 12 paragraph 6 of the articles of association of the Company to read as follows:
«The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least four directors, which quorum shall in any case include three B Directors, are present or represented at the meeting.»

3. Decision to delete the possibility that the Company can be bound by the joint signature of two directors having A-signatory power,

4. Subsequent amendment of article 14 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The Company will be bound (i) by the joint signature of one Director having A-signatory power and one Director having B-signatory power or (ii) by the single signature of the managing director or (iii) the single or the joint signature of any other person specifically authorized by the Board of Directors.»

5. Miscellaneous.

Upon deliberation the meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder's meeting resolves that the board of directors of the Company can henceforth only deliberate and act validity if a quorum of at least four directors, which quorum shall in any case include three B Directors, is present or represented at the meeting.

Second resolution

The shareholder's meeting resolves to subsequently amend article 12 paragraph 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least four directors, which quorum shall in any case include three B Directors, are present or represented at the meeting.»

Third resolution

The shareholder's meeting resolves to delete the possibility that the Company can be bound by the joint signature of two directors having A-signatory power.

Fourth resolution

The shareholder's meeting resolves to amend article 14 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The Company will be bound (i) by the joint signature of one Director having A-signatory power and one Director having B-signatory power or (ii) by the single signature of the managing director or (iii) the single or the joint signature of any other person specifically authorized by the Board of Directors.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately nine hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons, it is specified that in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read to the members of the committee appearing, the said persons signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires de BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 92.175 (la «Société»), constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 23 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 374 en date du 5 avril 2003, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, du 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1508, en date du 20 juillet 2007,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures et est présidée par Maître Michel Bulach, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Fanny Borschette, employée privée, demeurant à Diekirch. L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Maître Mevlüde - Aysun Tokbag, avocat, demeurant à Perl (Allemagne).

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 5.227.440,- (cinq millions deux cent vingt-sept mille quatre cent quarante Euros) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision que le conseil d'administration de la société ne peut dorénavant valablement délibérer et agir que si un quorum d'au moins quatre administrateurs, devant inclure dans tous les cas trois administrateurs B, est présent ou représenté à la réunion.

2. Modification subséquente de l'article 12 paragraphe 6 des statuts de la société comme suit:

«Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou agir que si au moins quatre administrateurs, ce quorum devra en tous cas inclure trois administrateurs B, sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.»

3. Décision de supprimer la possibilité pour la Société d'être engagée par la signature conjointe de deux administrateurs avec pouvoir de signature A;

4. Modification subséquente de l'article 14 des statuts de la société comme suit:

«La société sera liée (i) par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature A et d'un administrateur avec pouvoir de signature B ou (ii) par la seule signature du directeur général ou (iii) par la seule signature ou la signature conjointe de toute autre personne spécialement autorisée par le Conseil d'Administration.»

5. Divers

Après délibération l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que le conseil d'administration de la Société ne peut dorénavant valablement délibérer et agir que si un quorum d'au moins quatre administrateurs, devant inclure dans tous les cas trois administrateurs B, est présent ou représenté à la réunion.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier subséquemment l'article 12 paragraphe 6 des statuts de la société comme suit:

«Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou agir que si au moins quatre administrateurs, ce quorum devra en tous cas inclure trois administrateurs B, sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la possibilité pour la Société d'être engagée par la signature conjointe de deux administrateurs avec pouvoir de signature A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier subséquemment l'article 12 paragraphe 6 des statuts de la société comme suit:

«La société sera liée (i) par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature A et d'un administrateur avec pouvoir de signature B ou (ii) par la seule signature du directeur général ou (iii) par la seule signature ou la signature conjointe de toute autre personne spécialement autorisée par le Conseil d'Administration.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux membres du bureau, lesdites personnes ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Bulach, F. Borschette, M.-A. Tokbag, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2007, Relation GRE/2007/4567. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007131428/231/137.

(070152413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

LeaseFin No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.157.

—
Extrait des résolutions adoptées lors du Conseil d'Administration du 29 mars 2007

- Est nommé réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l, dont le siège social est 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

- Le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l, prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007131256/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Prevo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.854.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée FMC PROMOTIONS S.à r.l., avec siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Robert Federspiel, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, demeurant à L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht.

3.- Madame Isabelle Klemann-Federspiel, employée privée, demeurant à L-8045 Strassen, 17, Val des Roses, ici représentée par Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

4.- Mademoiselle Véronique Federspiel, institutrice, demeurant à L-7664 Medernach, 8, Dolenberg,

ici représentée par Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

5.- Madame Hélène Schroeder, sans état, demeurant à L-8041 Strassen, 41, rue des Romains,

ici représentée par Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, en vertu d'une procuration générale lui délivrée, une copie de ladite procuration générale, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les prédites procurations sous seing privée, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société à responsabilité limitée PREVO S.à r.l., avec siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.854, (ci-après dénommée la «Société»), a été constituée originellement sous forme d'une société anonyme dénommée PREVO S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 756 du 17 mai 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 804 du 21 juillet 2003, contenant notamment la transformation en société à responsabilité limitée.

b) Que le capital social est fixé à la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts sociales de trente-deux euros (32,- EUR) chacune.

c) Que les mille (1.000) parts sociales sont actuellement détenues comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée FMC PROMOTIONS S.à r.l., prédésignée, cinq cents parts sociales, 500

2.- Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales 250

3.- Madame Isabelle Klemann-Federspiel, préqualifiée, soixante-quinze parts sociales	75
4.- Mademoiselle Véronique Federspiel, préqualifiée, soixante-quinze parts sociales,	75
5.- Madame Hélène Schroeder, préqualifiée, cent parts sociales	100
Total: mille parts sociales	1.000

d) Que la Société est propriétaire des éléments immobiliers suivants, à savoir:

Désignations

Dans un immeuble en copropriété, sis à Erpeldange, 158, Porte des Ardennes, inscrit actuellement au cadastre de la commune d'Erpeldange, section B d'Erpeldange, au lieu-dit: «Parc Welwert», comme suit:

Numéro 1178/4420, comme place (occupée), immeuble en copropriété, contenant 20 ares 79 centiares (ci-devant inscrits sous les numéros 1178/4392 et 1178/4396), à savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- Le lot trois (003), désignation cadastrale 003 AC 81, savoir:
garage au sous-sol, faisant 3,907/1000 des parties communes de l'immeuble;
- Le lot neuf (009), désignation cadastrale 009 AC 81, savoir:
garage au sous-sol, faisant 3,760/1000 des parties communes de l'immeuble;
- Le lot onze (011). désignation cadastrale 011 AC 81, savoir:
garage au sous-sol, faisant 3,786/1000 des parties communes de l'immeuble;
- Le lot dix-sept (017). désignation cadastrale 017 AC 81, savoir:
garage au sous-sol, faisant 3,859/1000 des parties communes de l'immeuble;
- Le lot soixante-six (066), désignation cadastrale 066 EU 00, savoir:
emplacement extérieur, faisant 1,293/1000 des parties communes de l'immeuble;
- Le lot soixante-treize (073), désignation cadastrale 073 GU 00, savoir:
emplacement extérieur, faisant 1,293/1000 des parties communes de l'immeuble;
- Le lot quatre-vingt-neuf (089), désignation cadastrale 089 AA 02, savoir:
duplex D avec balcon au deuxième étage, faisant 34,461/1000 des parties communes de l'immeuble; et
- Le lot quatre-vingt-seize (096), désignation cadastrale 096 AD 03, savoir:
duplex D avec balcon au troisième étage, faisant 30,831/1000 des parties communes de l'immeuble.

b) en copropriété et indivision forcée:

Quatre-vingt-trois virgule mille neuf cents/millièmes (83,1900/1.000) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain.

Origine de propriété

Le prédit immeuble appartient à la société à responsabilité limitée PREVO S.à r.l., partiellement suivant acte de ventes et de partage, reçu par le notaire soussigné, en date du 24 octobre 2003, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 14 novembre 2003, volume 1118, numéro 113, suivi d'une déclaration de command, reçue par le notaire soussigné, en date du 24 octobre 2003, transcrite audit bureau des hypothèques, le 14 novembre 2003, volume 1118, numéro 114 et partiellement suivant acte de dépôt de plan, reçu par le notaire soussigné, en date du 18 juin 2004, transcrit audit bureau des hypothèques, le 13 juillet 2004, volume 1140, numéro 90.

e) Que les éléments immobiliers pré-décrits sont évalués à deux cent soixante-six mille trois cent soixante-huit euros (266.368,- EUR).

f) Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

g) Que les associés désignent Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, comme liquidateur de la Société, mission qu'il accepte.

h) Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et transférer tous les actifs au profit des associés.

i) Qu'en conséquence de sa détention respective dans le capital social, chaque associé se voit ainsi attribuer proportionnellement l'actif et prend également à sa charge une proportion équivalente d'un éventuel passif subsistant.

j) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

l) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.

131415

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés par les comparants à tous employés de l'Etude du notaire instrumentant, pouvant agir conjointement ou individuellement, notamment en vue de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera jugé nécessaire et utile pour y parvenir.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte sont à charge de la Société, et les associés uniques s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Federspiel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2007, Relation GRE/2007/4526. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007131407/231/108.

(070152080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Sitmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour SITMAR HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007131359/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06476. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Cored S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.513.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour CORED S.A.

Signature

Référence de publication: 2007131358/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06474. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Vetro Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.793.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour VETRO INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007131357/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06471. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Gillardin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 101.829.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007131312/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08471. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Audition International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.042.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour AUDITION INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007131356/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06472. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Seafar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.426.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour SEAFAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007131355/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05825. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

European Oil Fields Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.175.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour EUROPEAN OIL FIELDS SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007131354/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05788. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Finanz Investor Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 56.365.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131353/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05629. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

PétroVan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 102.648.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PetroVan SA

Signature

Référence de publication: 2007131349/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09541. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

S.G.D.S. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 112.338.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour S.G.D.S. SARL

Signature

Référence de publication: 2007131348/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09549. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Resto - DPS Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 96.104.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour RESTO DPS SARL
Signature

Référence de publication: 2007131347/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09545. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070151796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

FIN & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 45.029.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131350/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05627. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070151807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

**Presidential Real Estate Development Holdings, Société à responsabilité limitée,
(anc. Great American Stores A).**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 120.377.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

The private liability company PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies),

here represented by Mrs Yvonne Recktenwald, private employee, residing professionally in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy

by virtue of a proxy given on August 16th, 2007

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of GREAT AMERICAN STORES A, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated under the name of GREAT GERMAN STORES H by a deed received by the undersigned notary on October 2th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2225 of November 28th, 2006.

amended by a deed received by the same notary on November 15th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 36 of January 24th, 2007,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B, number 120.377.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the company into PRESIDENTIAL REAL ESTATE DEVELOPMENT HOLDINGS and subsequent to change article 3 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 3.** The private limited liable Company is incorporated under the name of PRESIDENTIAL REAL ESTATE DEVELOPMENT HOLDINGS»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 850.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben, am siebenundzwanzigsten September.

Vor Maître Paul Decker, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies)

hier vertreten durch Frau Yvonne Recktenwald, Privatbeamtin, berufsansässig in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 16. August 2007.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen GREAT AMERICAN STORES A mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 2. Oktober 2006 unter dem Namen von GREAT GERMAN STORES H gegründet wurde, und im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2225 vom 28. November 2006 veröffentlicht wurde,

abändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den selben Notar am 15. November 2006, und im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 36 vom 24. Januar 2007 veröffentlicht wurde,

Eingetragen im Handels - und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 120.377

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst den Name der Gesellschaft in PRESIDENTIAL REAL ESTATE DEVELOPMENT HOLDINGS umzuändern und in Konsequenz Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

« **Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen PRESIDENTIAL REAL ESTATE DEVELOPMENT HOLDINGS»

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 850,- EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg-Eich am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: Y. Recktenwald, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007. Relation: LAC/2007/28775. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007131532/206/81.

(070151855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Fenestratus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.100.

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FENESTRATUS S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2169 du 2 octobre 2007

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 131.100

L'assemblée est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Madame Huguette Balas, demeurant à B-3800 Sint-Truiden, Diesterstraat 24 bus 101, qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Jalon demeurant à B-3370 Boutersem, Smidstraat, 50.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Limitation du pouvoir de signature des administrateurs.
- 2.- Modification subséquente des articles 9 des statuts
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de limiter le pouvoir de décision du conseil d'administration à un montant ne pouvant dépasser deux cent mille euros (200.000,- EUR) et de modifier en conséquence l'article 9 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.**

9.1. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

9.2. Tout engagement à prendre par la société dépassant la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) nécessite une autorisation d'une assemblée générale.

9.3. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.30 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Balas, P. Jalon, F. Rob, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, LAC/2007/32186. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007131529/206/61.

(070151957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Cybergun International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 101.538.

L'an deux mille sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CYBERGUN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.538, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 939 du 21 septembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Carole Cahen, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Pierre Denis, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.
6. Modification afférente de l'article 10 des statuts.
7. Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} mardi du mois de juillet à 11.00 heures.
8. Modification afférente de l'article 11 des statuts.
9. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend les rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels au 31 décembre 2006 et accepte lesdits rapports.

Le Président de l'assemblée présente les comptes annuels au 31 décembre 2006 et donne les explications y relatives.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 sont approuvés par l'assemblée.

L'assemblée approuve le bilan au 31 décembre 2006 et le compte de pertes et profits de la société pour l'année fiscale s'étant terminée à cette date et décide de reporter la perte à l'exercice social suivant.

Par votes spéciaux, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs actuels à savoir Messieurs Claude Cahen, Robert Becker et Thierry Hellers ainsi que la démission du commissaire aux comptes la société BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l. et décide de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Madame Lucile Marsac, directrice de sociétés, née à Mayenne, (France), le 4 avril 1968, demeurant à B-1180 Bruxelles, 47A, rue des Aubépines, (Belgique);
- b) Monsieur Jérôme Marsac, directeur de société, né à Paris, (France), le 18 mai 1963, demeurant à B-1180 Bruxelles, 47A, rue des Aubépines, (Belgique);
- c) Monsieur Vincent Bouvet, directeur de sociétés, né à Laval, (France), le 2 août 1960, demeurant professionnellement à F-91072 Bondoufle Cedex, 9/11, rue Henri Dunant, ZI Les Bordes, (France).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE B + C S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.554, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2007 prendra fin le 31 mars 2008.

Sixième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'exercice social commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.»

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} mardi du mois de juillet à 11.00 heures. La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 15 juillet 2008 à 11.00 heures.

Huitième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mardi du mois de juillet à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cahen, M.-P. Denis, C. Cahen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2007, Relation GRE/2007/4613. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007131416/231/99.

(070152290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Uninco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 10.881.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131307/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08711. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Electro-Stemmann, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 152, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.064.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131306/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09872. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

The Best Cup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.655.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131303/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09865. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Toucanair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 63.280.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131302/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09839. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.649.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131301/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09841. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Cheficomin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 7.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131300/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09845. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Luxab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.696.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 3 mai 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de Mme. Nadine Gloesener comme administrateur de la société à partir du 3 mai 2007;
2. Approbation de la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société à partir du 3 mai 2007;
3. Election de M. Gilles Wecker demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, comme administrateur remplacement de Mme. Nadine Gloesener à partir du 3 mai 2007;
4. Election de MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2447 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles Wecker à partir du 3 mai 2007;
5. Ré-élection de Mr. Arne Backstrom et de M. Mikael Holmberg comme administrateurs au Conseil d'Administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 3rd, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs. Nadine Gloesener as director of the company as per May 3rd, 2007;
2. To accept the resignation of Mr. Gilles Wecker as the statutory auditor of the company as per May 3rd, 2007;
3. To appoint Mr. Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, as new director of the company replacing Mrs. Nadine Gloesener, as per May 3rd, 2007;
4. To appoint MODERN TREUHAND S.A., situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as new statutory auditor of the company replacing Mr. Gilles Wecker, as per May 3rd, 2007;
5. To re-elect Mr. Arne Backstrom and Mr. Mikael Holmberg as directors of the company until the next annual general meeting.

C. Rydell / G. Wecker.

Référence de publication: 2007131223/1369/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Clorane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.314.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131195/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09320. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.